



Quand les profs... COURRIEL

2010-2011

Rédaction: Steve Mc Kay
Secrétariat: Luc Loignon

Le mercredi
13 octobre 2010
(version pour imprimer)

- ACCUEIL
- QUAND LES PROFS
- LE SYNDICAT
- COMITÉS
- DOSSIERS SYNDICAUX
- PUBLICATIONS

Sommaire

- La direction est à l'écoute de son personnel (sic!)
- La direction reconnaît la valeur de votre travail... à moins de 75\$
- La CSN vote en faveur des ententes dans le secteur public
- «*Mon école, je l'aime publique*». Retour sur la semaine pour l'école publique
- Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics
- Modifications à la police d'assurances collectives
- Fondaction
- Lectures proposées

La direction est à l'écoute de son personnel (sic!)

Le 8 septembre dernier, les représentants des trois syndicats du personnel du Cégep de Sherbrooke ont demandé à rencontrer la directrice générale, Marie-France Bélanger, afin de discuter de plusieurs irritants importants concernant le climat de travail et qui justifient la non-participation jusqu'à nouvel ordre de deux des trois syndicats au comité des valeurs institutionnelles («*Planetree*»). Rappelons que ce comité composé de représentants des trois syndicats et de plusieurs cadres vise une gestion plus humaniste des ressources humaines. Depuis cette demande, la directrice générale n'a toujours pas trouvé un moment pour rencontrer les



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1

819 564-6350 #5330
819 562-6030 - télécopieur

Section interne

représentants syndicaux en prétextant un horaire surchargé. Une lettre signée par deux des trois syndicats lui a été envoyée vendredi dernier.

Tous reconnaîtront que la tâche de directrice générale n'est pas une sinécure, mais la question du climat de travail n'est-elle pas suffisamment importante pour justifier un réaménagement de son horaire? Si la directrice générale est débordée au point de ne pouvoir s'acquitter d'une tâche aussi cruciale, alors nous sommes en droit de nous inquiéter pour la gestion du Cégep. Est-ce par choix que la direction générale ignore la demande des syndicats? Si tel est le cas, alors le mépris du personnel par la direction a atteint un nouveau sommet dans notre établissement.



La direction reconnaît la valeur de votre travail... à moins de 75\$

Certains étudiants doivent posséder une formation certifiée en réanimation cardiorespiratoire s'ils désirent exercer leur métier. Ce sont nos collègues qui donnent habituellement cette formation dans le cadre de leurs cours. Pour que la formation soit reconnue, les enseignantes doivent adhérer à un organisme accréditeur. Cette adhésion coûte environ 75\$ annuellement et une demi-douzaine d'enseignantes sont touchées par cette exigence. Elles se sont tournées vers l'administration du Cégep pour le remboursement de ces frais. La direction refuse catégoriquement de payer. Elle dit préférer embaucher un consultant externe déjà certifié qui offrira la formation pendant les heures de cours plutôt que de payer la certification de ses propres employées qui donnent déjà la formation. Rappelons-nous que la somme en jeu est de 75\$ par personne, soit un total d'environ 500\$ pour le groupe! C'est moins de 0,04% du surplus accumulé du Cégep de Sherbrooke qui s'élève à 2 millions de dollars. Lorsque l'administration du Cégep dit qu'elle apprécie votre travail et le reconnaît à sa juste valeur, n'oubliez pas de prendre l'affirmation avec un grain de sel!



La CSN vote en faveur des ententes dans le secteur public

Les différentes composantes de la CSN qui participaient à la

négociation du secteur public ont voté en faveur des offres patronales aux différentes tables sectorielles et à la table centrale. La prochaine étape est la rédaction du texte officiel de la convention collective.

Voici le communiqué officiel sur le site Web de la CSN (version *.pdf).



« Mon école, je l'aime publique »

Retour sur la semaine pour l'école publique

Pour une deuxième année, la FAE a organisé la **Semaine pour l'école publique** dont le thème était «Mon école, je l'aime publique!» Le point culminant de la semaine a été une conférence portant sur le sujet «Une école universelle au Québec, comment y arriver?»

Le maintien d'un réseau d'éducation public fort est une préoccupation majeure chez nos membres. Au-delà de quelques considérations corporatistes, c'est surtout la reconnaissance que l'école publique contribue d'une manière fondamentale à l'égalité sociale et à la construction d'une société plus juste qui explique cette prise de position. Nous avons la chance de voir quotidiennement comment l'accès à une éducation de qualité gratuite contribue concrètement au développement des individus et de la société.

Trop souvent tenu pour acquis, le réseau d'éducation public du Québec est négligé sinon dénigré par certains acteurs économiques et politiques. Face à la concurrence de l'école privée et la possible ouverture du domaine de l'éducation aux acteurs internationaux par l'entremise d'ententes de libre-échange ([lire l'article 33, comité École et société](#)), maintenir un réseau d'écoles publiques de qualité nécessite une mobilisation accrue et des actions concrètes. La **Semaine pour l'école publique** s'inscrit dans cette perspective. La FNEEQ-CSN s'est impliquée activement dans cet évènement. Il est triste de remarquer que les médias, sauf *Le Devoir*, ont peu fait échos des activités de la semaine. Consulter le **dossier spécial** paru dans ce journal.



Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Nous vous rappelons que la FNEEQ-CSN fait partie de cette coalition et régionalement, c'est Solidarité populaire Estrie (SPE) qui chapeaute ce mouvement. La coalition est plus forte que jamais et désire par des gestes concrets faire reculer le ministre Bachand en lien avec son budget qui favorise la privatisation, la coupure des services sociaux et l'appauvrissement de l'ensemble des contribuables à l'exception des mieux nantis.

Étant donné l'importance de l'enjeu, Diane Lafrance, présidente du SPECS-CSN, a pris l'initiative de joindre le comité des programmes sociaux et services publics de Solidarité populaire Estrie. Ce comité a comme mandat cette année de :

- Poursuivre le rôle de répondant régional pour la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, assurer le suivi et la réalisation du plan d'action en Estrie;
- Maintenir la pression sur le gouvernement en vue de le faire reculer sur les mesures régressives annoncées dans le dernier budget pour retrouver l'équilibre budgétaire;
- Informer, sensibiliser et former sur les enjeux de la tarification et de la privatisation des services publics;
- Intervenir régionalement sur les enjeux des programmes sociaux et des services publics;
- Travailler au maintien de la Coalition régionale opposée à la tarification et la privatisation des services publics et en assurer le leadership;
- Poursuivre le rôle de répondant régional pour la Coalition santé et assurer le suivi du plan d'action en Estrie.

Nous vous tiendrons évidemment au courant des événements à venir.



Modifications à la police d'assurances collectives

Quatre propositions de modifications à la police d'assurances collectives ont été débattues lors de l'assemblée générale du 7 octobre 2010. Les modifications suivantes ont été adoptées par les membres:

1. Le remboursement des frais pour les services des

professionnels de la santé (excepté les naturopathes) passe de 30\$ par traitement à 35\$ par traitement avec un maximum annuel de 400\$;

2. L'ajout d'une clause à la garantie d'assurance «annulation voyage» couvrant la perte financière, jusqu'à concurrence de 5000\$, due à la défaillance du fournisseur de services de voyage, sous certaines conditions;
3. Le remboursement pour l'échocardiogramme, le scan et les résonances magnétiques avec une coassurance de 80% et un remboursement annuel maximum de 500\$ pour l'ensemble.

La modification visant le remboursement des frais de massothérapie a été rejetée. La RSA (réunion des syndicats adhérents) aura lieu le vendredi 15 octobre et c'est durant celle-ci que nous saurons si l'ensemble des cégéps a accepté ou refusé les propositions de modifications. Nous vous rappelons que c'est la majorité qui l'emporte. Vous serez donc informés des résultats incessamment.



FONDATION, c'est profitable :

- en début de carrière;
- en fin de carrière.

40% de crédits d'impôt + REER

Exclusif à Fondation !

FONDATION, c'est profitable

EN TOUT TEMPS

[Plus de détails]

Lectures proposées

- Consultez notre dossier de presse

À LIRE: Le passage de SOS Parc Orford aux Amis du parc du Mont-Orford

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



À LIRE: Ça va marcher en Estrie



Solidarité populaire Estrie

- **Invitation** à **signer une pétition** portant sur les gaz de schistes dans le site Web de l'Assemblée nationale à l'initiative d'Amir Khadir
 - **À LIRE:** Rapport de recherche de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) - *La révolution tarifaire au Québec*
 - **union** des consommateurs Contrôle du coût des médicaments, journée d'étude
-



Article 33, École et société

- **À LIRE:** Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne. L'éducation est-elle dans la mire?
-



Invitation de la CSN

CSN

- **PAKISTAN:** Soutenons la coalition humanitaire
-

Conseil du statut
de la femme

Québec 

- **À LIRE:** Mémoire sur le processus de nomination des juges

- **À LIRE:** Numéro 328, 8 octobre 2010
-

ENTRÉE LIBRE Vol 25, no 8, octobre 2010

Haut de la page



Communiqué de presse

Nouvelles conventions collectives pour 160 000 employé-es de l'État

Alors que s'achève une vaste ronde de consultations auprès des centaines de syndicats qui leur sont affiliés, les quatre fédérations CSN du secteur public constatent qu'elles obtiennent le mandat de signer leur nouvelle convention collective, en remplacement des décrets odieux de 2005. C'est donc le tiers du Front commun syndical de 475 000 membres qui confirme aujourd'hui les ententes conclues en juin dernier.

Ces conventions collectives prévoient des augmentations salariales de 6 % pouvant atteindre 10,5 %, en fonction de l'inflation et de la progression de l'économie québécoise. Par ailleurs, les salarié-es obtiennent des améliorations à leur régime de retraite tout en en solidifiant les assises. Ces ententes visent les salarié-es des réseaux publics de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que plusieurs organismes gouvernementaux.

Conditions de travail améliorées

Par ailleurs, les fédérations ont négocié des améliorations notables aux conditions de travail dans leurs secteurs respectifs. Par exemple, dans la santé et les services sociaux, des mesures favorisant l'attraction et la rétention du personnel ainsi que la réduction de la surcharge de travail sont mises en place et les clauses liées à la santé et la sécurité du travail sont améliorées. Diverses mesures visant à endiguer la privatisation et la dégradation des services offerts à la population ont également été négociées. En éducation, les employé-es de soutien ont réussi à faire reculer la précarité d'emploi. De leur côté, les enseignantes et les enseignants de cégep obtiennent la création de 430 nouveaux postes dans le réseau collégial.

« Nous sommes satisfaits d'avoir atteint une bonne partie de nos objectifs, a réagi le responsable des négociations à la CSN, Louis Roy. Dans un contexte où les services publics sont attaqués de toutes parts, ici comme ailleurs dans le monde, nous avons réussi, grâce à notre stratégie de négocier en Front commun sur quelques enjeux majeurs pour nos membres, à contrer des reculs normatifs, à retrouver notre droit de négocier, à protéger nos services publics et à améliorer nos conditions de travail. ».

Soulignons que les syndicats CSN de l'Aide juridique sont toujours en négociation. Les discussions suivent leur cours et les syndicats souhaitent parvenir à un bon règlement dans les meilleurs délais.

Une bataille qui se poursuit

La signature des conventions collectives donnera le signal de départ à une série de travaux importants pour les réseaux publics et les gens qui y œuvrent. Les ententes prévoient en effet la poursuite des discussions sur plusieurs enjeux. Au niveau des échelles de salaire, notons les travaux liés au maintien de l'équité salariale, l'application de la relativité salariale et l'étude du cas particulier des ouvriers spécialisés. Dans la santé et les services sociaux, les négociations ont permis de dégager des sommes dédiées à la mise en place de solutions aux problèmes de pénurie de personnel, de surcharge de travail et à la réorganisation du travail. De plus, les parties travailleront rapidement à endiguer les recours croissants au secteur privé et aux agences de personnel.

Dans les cégeps, des travaux seront menés sur les conditions de travail particulières des enseignantes et des enseignants en soins infirmiers et en techniques lourdes de la santé ainsi que sur celles des chargé-es de cours à la formation continue. Chez le personnel de soutien en éducation, syndicats et employeurs rechercheront des solutions pour diminuer les recours à la sous-traitance.

« Que ce soit dans la poursuite de ces travaux ou plus généralement pour la défense de nos services publics, la bataille exemplaire que nous avons menée se poursuivra, assure Louis Roy. Les services publics font partie de notre patrimoine collectif. Nous continuerons de promouvoir des solutions créatives

organismes gouvernementaux, la CSN représente 160 000 employé-es. Ceux-ci unissent leurs forces au sein de la Fédération de la santé et des services sociaux, la Fédération des employées et employés de services publics, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec ainsi que la Fédération des professionnelles.

Date : 1 octobre 2010

Source : FSSS-CSN, FEESP-CSN, FNEEQ-CSN et FP-CSN

Renseignements:

Jean-Pierre Larche, secteur public CSN (514) 605-0757

Depuis le printemps 2009, le Canada et l'Union européenne négocient un ambitieux accord de commerce. Cet accord risque d'avoir d'énormes conséquences. Malgré le silence qui entoure les négociations, il semble clair qu'il touchera les secteurs les plus vitaux de l'économie : les services publics, les marchés publics, l'agriculture, la culture, l'environnement. Qu'en sera-t-il de l'éducation?

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

L'éducation est-elle dans la mire ?

Il est très difficile de savoir ce qui se passe derrière les portes closes lorsque les négociateurs du Canada et de l'Europe entreprennent les séances de négociations d'un accord qui porte le nom obscur d'**Accord économique et commercial global** (AÉCG). Déjà quatre rondes ont été conclues et une cinquième est prévue à Ottawa en ce mois d'octobre, sans que cela ne soit connu du public. Il s'agit là, soit dit en passant, d'un déficit inacceptable de démocratie. Comment justifier qu'un gouvernement puisse négocier avec si peu de transparence un accord potentiellement aussi lourd de conséquences?

Pourtant, malgré un refus constant de rendre des comptes et une absence totale de consultations auprès de la société civile — à l'exception, bien sûr, du milieu des affaires, pour lequel cet accord est conçu —, des citoyens vigilants ont pu prendre la mesure de ce qui se négocie. Le *Réseau pour un commerce juste*, formé de syndicats et d'organisations citoyennes, a été créé pour suivre l'évolution de cet accord et en dénoncer les failles.

De prime abord, l'éducation semble peu concernée par l'AÉCG. Lors d'une conférence sur le sujet à l'UQAM en octobre 2009, Pierre-Marc Johnson, le négociateur en chef du Québec, a souligné que la santé et l'éducation n'étaient pas des secteurs visés a priori, bien que « *tout est sur la table* », a-t-il souligné à plusieurs reprises. Ce que nous pouvons observer de ces négociations semble confirmer ses dires. Rien sur l'éducation ne se retrouve dans une ébauche de l'accord qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été révélée par le *Réseau pour un commerce juste*.

C'est que les Européens s'intéressent principalement à des services publics qui ont été privatisés sur leur continent : l'électricité, l'eau, les transports publics, les services financiers (dont les assurances), les autoroutes, la poste. Il faut le rappeler : le modèle européen ne se caractérise plus par la valorisation de services publics étendus et abordables.

On privilégie désormais, dans les secteurs de services qui se monnaient, des sociétés avec actionnaires, dont l'objectif est de réaliser des profits et qui recherchent de nouveaux marchés. Pour de telles entreprises, un accord avec le Canada multipliera les occasions d'affaires dans un pays encombré par de puissants monopoles d'État, que l'entente contribuera à démanteler.

Une cible indirecte

L'éducation échappe pour le moment à tout cela. Tant l'Europe que le Canada se targuent de donner une éducation publique de qualité – qu'il faut préserver d'une commercialisation à outrance – même si, dans la pratique, cette bonne volonté est très souvent contredite. Le travail des syndicats, tant à l'échelle nationale qu'internationale, a été essentiel pour déterminer ces prises de position, entre autres par la résistance à d'autres accords commerciaux, l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS) notamment.

Mais, nous savons tous que ce parti pris demeure fragile. L'école privée bénéficie d'un préjugé favorable sur l'un et l'autre continents et se développe, alors que l'école publique souffre d'un financement insuffisant.

Plusieurs aspects de l'accord risquent de toucher indirectement l'éducation. Les droits de propriété intellectuelle sont présentement en négociation, comme ils ont été un enjeu important à l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC). Ces droits de propriété sont en général établis en faveur des grandes entreprises qui peuvent ainsi s'approprier le savoir et le vendre. Selon David Robinson, conseiller de l'Internationale de l'éducation pour le commerce international, les Européens font pression pour que le copyright protège les œuvres, non plus cinquante ans après la mort d'un auteur, mais soixante-dix ans. Ces mesures rendraient plus difficile d'accès du matériel nécessaire aux cours, alors qu'elles n'apportent rien aux auteurs.

Dans un tout autre secteur, l'AÉCG ouvrira les marchés publics au niveau fédéral, mais aussi provincial et municipal, ce qui est une première dans les accords commerciaux négociés par le Canada. Au-delà d'un certain montant, les appels d'offres devront être ouverts à la concurrence européenne.

Ceci affectera grandement la possibilité pour une commission scolaire, un cégep ou une université, de concevoir le développement à une échelle régionale. Dans quelle mesure, par exemple, sera-t-il alors possible de favoriser une entreprise locale, qui se distingue par la qualité des aliments qu'elle offre, pour la gestion des cafétérias dans les écoles? La construction de nouveaux pavillons devra-t-elle se faire en PPP, par des compagnies européennes qui emporteront avec elles leurs profits, sans investir davantage dans l'économie québécoise?

Les négociateurs s'intéressent beaucoup à la question de la mobilité de la main d'œuvre. Ce qui inquiète David Robinson : «*Dans plusieurs cas, les qualifications et les permis sont déterminés par les institutions d'éducation et les organisations professionnelles. Un regard attentif sur les négociations sera nécessaire pour s'assurer que la mobilité de la main d'œuvre négociée dans l'AÉCG ne compromette pas le pouvoir des institutions dans le secteur de l'éducation d'établir des standards, et qu'elle n'affaiblisse pas ces standards.*»

De graves préoccupations

Au-delà des conséquences immédiates sur l'éducation, les enseignantes et les enseignants devraient aussi se préoccuper du modèle de société proposé par cet accord. L'AÉCG est une tentative de plus pour déréglementer, privatiser les services publics, créer un environnement propice au développement des compagnies multinationales. Rien de nouveau sous le soleil, donc.

Mais, l'AÉCG donne un souffle nouveau à ces tentatives et s'inscrit dans un cadre particulièrement large, qui donnera des assises juridiques permanentes au démantèlement de l'État. Et nos gouvernements pourront maintenir l'illusion d'un accord convenable pour tous en jouant sur le capital de sympathie envers une Europe sociale qui a proposé de beaux modèles de développement. Mais, ce n'est pas cette Europe qui négocie avec le Canada.

L'AÉGC devrait être conclu d'ici la fin de l'année 2011, selon le souhait des négociateurs. Ce qui nous donne peu de temps pour réagir et combattre un accord hermétique qui pourrait transformer considérablement notre modèle social. Il faudrait donc souhaiter une vaste mobilisation de la population et du monde syndical pour rappeler à nos gouvernements que les liens internationaux doivent être basés sur le respect des droits, de la démocratie, sur la coopération et le développement de bons services publics.

Pour en savoir plus :

<http://www.tradejustice.ca/fr/section/1>

www.quebec.attac.org

Pour contacter le comité école et société :

cesfneeq@csn.qc.ca